



HAL
open science

Espace, piété et parenté à Paris aux XIIIe-XIVe siècles d'après les fondations d'anniversaires des familles échevinales

Boris Bove

► **To cite this version:**

Boris Bove. Espace, piété et parenté à Paris aux XIIIe-XIVe siècles d'après les fondations d'anniversaires des familles échevinales. Religion et société urbaine au Moyen Age. Mélanges offerts à Jean-Louis Biget, 1999, France. pp.253-281. halshs-00640428

HAL Id: halshs-00640428

<https://shs.hal.science/halshs-00640428>

Submitted on 11 Jan 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Dans *Religion et société urbaine au Moyen Age. Etudes offertes à Jean-Louis Biget*, P. Boucheron et J. Chiffolleau éd., éditions de la Sorbonne, Paris, 2000, p. 253-281.

Espace, piété et parenté à Paris aux XIII^e-XIV^e siècles d'après les fondations d'anniversaires des familles échevinales

Que sait-on de « la vie religieuse des Parisiens¹ »? Posée en ces termes, cette interrogation est une gageure pour l'historien qui doit alors se contenter d'extrapoler à partir de quelques cas connus, ou à partir des normes, comme les statuts synodaux, qui commandent théoriquement à leur piété. Quand bien même les archives de la capitale renfermeraient une abondance de testaments bourgeois, et autres documents privés, ce qui n'est pas le cas avant le XV^e siècle, cette question se heurterait toujours à une autre : qu'est-ce qu'un parisien ? S'il est clair que c'est son sentiment d'appartenance à la communauté qui le définit, cette communauté est une société aux pratiques religieuses aussi différenciées, qu'elle même est hiérarchisée. Entre la marchande de cresson et le chambellan du roi, il y a un abîme social que ce sentiment communautaire ne saurait couvrir.

La vraie question est plutôt : quelle méthode employer, pour appréhender quel milieu social ? Le choix des familles ayant porté un rejeton dans l'administration municipale autorise une enquête moins malaisée qu'une autre car ce personnel se recrute dans le patriciat de la capitale, dont la richesse est un gage de visibilité dans les archives. Quant à la méthode, l'étude systématique des obituaires parisiens permet de risquer une analyse globale des pratiques religieuses de ce milieu.

Ces recueils, tenus par un religieux dévolu à cette tâche, l'*amarius*, consignent le nom et la date de décès du donateur (avec éventuellement ses qualités, ainsi que la valeur de sa donation), afin que la communauté religieuse tout entière, ou un prêtre particulier, disent une messe à son intention, pour le repos de son âme. Cette pratique, liée à la naissance du purgatoire, se développe à partir du XIII^e siècle, pour connaître une grande fortune à la fin du Moyen Age². L'étude de ces fondations d'anniversaires permet de saisir la piété bourgeoise à travers son plus petit dénominateur commun. Il n'est pas un testateur, bourgeois ou non, qui néglige de consacrer une rente à un établissement religieux, afin qu'un prêtre dise une messe annuelle pour le repos de son âme. Il y va en effet du salut éternel, puisque la prière pour le repos des défunts est l'un des viatiques les plus efficaces pour atténuer la rigueur du jugement divin³. Cela suppose une grande confiance dans les capacités d'intercession du prêtre à qui l'on demande ce service. C'est un choix grave et lourd de conséquences, déterminé par une sélection réfléchie, qui se pose à tous les patriciens. La plupart des testateurs de la grande bourgeoisie doivent donc être signalés dans les obituaires, ce qui autorise une étude

¹ B. Plongeon (dir.), *Histoire des diocèses de France, Paris* (t.20), t.1 *Des origines à la Révolution*, Paris, 1987, p.199 (« Chap.VI - La fin du Moyen Age (1275-1502) » par F. Autrand, qui note la difficulté qu'a l'historien à dépasser l'anecdotique, et qui poursuit en affirmant que « ce qui donne sa tonalité particulière à la vie religieuse [parisienne, c'est] plutôt, pour une large part, la présence dans la ville de groupes sociaux fortement marqués par leur culture et leur spiritualité, comme celui des gens de robe et des serviteurs de l'Etat », p.201) ; voir aussi A. Terroine, *Recherches sur la bourgeoisie parisienne au XIII^e siècle*, (in *Position des thèses de l'Ecole des Chartes*, 1939). L'original manuscrit de cette thèse est consultable à l'I.R.H.T., à Paris.

² J.L. Lemaître, *Répertoire des nécrologes français*, Paris, 1980, p. 23-24.

³ J. Chiffolleau, *La comptabilité de l'au-delà. Les hommes, la mort et la religion dans la région d'Avignon à la fin du Moyen Age*, Ecole Française de Rome, 1980, p. 323.

systematique ; et on peut en faire une comptabilité claire puisque dans leur grande majorité, ils ne fondent qu'un anniversaire perpétuel⁴. A un obit, correspondent une personne et une église.

Cette étude s'appuie sur les obituaires publiés par A. Molinier⁵, dont une quarantaine concerne le diocèse de Paris. Parmi les fondateurs de messes, nous avons retenu toutes les familles dont un membre a fait partie de l'échevinage de Paris entre 1263 et 1382 - soit une trentaine de lignages⁶-, et tous ceux qui portent leur patronyme, tant les identifications précises sont rendues ardues par le caractère sibyllin de cette source. Sur les 355 obits recensés, deux tiers se rapportent de manière certaine à des lignages patriciens, et un tiers des identifications sont probables. Cette approximation interdit des analyses trop fines, mais donne cependant des tendances générales sûres. On a complété cette source, lorsque c'était utile, avec le matériel réuni dans le cadre d'une thèse sur ces lignages⁷.

Il ne s'agira pas ici de commenter les goûts des patriciens en matière de messe anniversaire (messe du saint Esprit, de la Vierge, messe haute, messe basse...), car les précisions fournies sont très inégales, ni d'évaluer la « comptabilité de l'au-delà » de ces bourgeois, puisque l'obituaire, par nature, obéit à une logique de répétition et non d'accumulation⁸. Cette approche limite également toute vision diachronique, puisque la date de l'obit ne donne que le quantième et le mois, sans jamais mentionner l'année. En revanche une telle méthode met en lumière les établissements religieux qui sont les plus sollicités par les familles échevinales pour les assister dans l'au-delà, servant ainsi de *révélateur à d'autres pratiques religieuses*, comme le choix du lieu d'inhumation ou l'existence de chapelles privées. De ces choix préférentiels ressortent une *géographie* de la piété patricienne, et la manifestation de leurs *comportements de groupe propres à ce milieu*. Car ces familles de la grande bourgeoisie parisienne, soudées par de multiples liens, forment un milieu homogène, dont les attitudes sont comparables, sur bien des aspects, à celles de la noblesse.

*
* *

Dévotion parisienne et abbayes rurales aristocratiques

Une approche géographique des choix des bourgeois parisiens montre qu'ils se répartissent selon trois cercles concentriques, d'inégale importance. Le premier, Paris, regroupe dans un rayon de moins d'un kilomètre et demi autour de l'île de la Cité, plus de la moitié des églises recevant leurs dons, alors que l'autre moitié se disperse dans tout le diocèse. Cette préférence parisienne est encore plus nette si l'on considère le *nombre* des anniversaires

⁴ Les bourgeois qui fondent des offices mortuaires dans plusieurs établissements sont très rares : le cas d'Agnès Sarrazin, veuve de Jean Sarrazin, chambellan du roi, pour qui on en recense 8, est unique. Lorsque les obits sont multiples, ils concernent seulement deux églises différentes, trois au maximum. Les 355 obits recensés se rapportent à 300 individus. Cette comptabilité serait impossible pour des trentains et autres messes *groupées* au moment du décès, dont les chrétiens font un usage « obsessionnel » à partir de la fin du XIV^e siècle, car cette logique d'accumulation, qui gagne les obituaires, ferait surestimer l'engouement pour les établissements ecclésiastiques auxquels les *riches* donnent le plus, et introduirait un biais impossible à corriger.

⁵ A. Molinier, *Obituaires de la province de Sens et de Paris*, 3 vol., Paris, 1902.

⁶ Ont été retenus les Ami, Arrode, Augier, Barbette, Belot, Bigue, Boucel, Bourdon, du Celier, Cocatrix, de Cormeilles, Culdoe, de Dammartin, Desmares, de Fleury, Gencien, Giffart, Haudri, Le Flament, de Lille, Marcel, de Mauregart, Paon, de Pacy, Pisdoe, Poilevilain, Popin, de Rueil, de St Benoît, Sarrazin, de Tremblay, Tristan et de Valenciennes. Dans les obits, on a compté deux entrées lorsque deux personnes étaient associées dans la même fondation d'anniversaire (par exemple : « *Ob. Johannis et Johanne de Rueil, ejus uxoris...* »).

⁷ Thèse sous la direction de M. Aurell, intitulée « Prévôts des marchands et échevins parisiens aux XIII^e et XIV^e siècles. Naissance d'un patriciat ».

⁸ J. Chiffolleau, *op.cit.*, p. 328.

requis de chaque établissement, puisque deux tiers des obits se concentrent dans ce petit périmètre urbain. Le second cercle est à l'échelle du diocèse (carte 1), où certaines maisons religieuses rurales, plus ou moins éloignées de la capitale, connaissent une faveur remarquable. Le dernier, invisible sur la carte 1, concerne quelques obits marginaux hors du diocèse de Paris. La majorité des lignages patriciens envisagés ici étant de souche parisienne, ou installés dans la capitale au cours du XIII^e siècle, cette gradation n'étonne pas. C'est donc plutôt à des églises et des abbayes urbaines, familières, que l'on demande ce viatique, mais cela n'exclut pas une affection pour certaines communautés religieuses rurales.

Cependant quelques fondations d'office pour les morts profitent à des établissements plus éloignés, voire lointains, comme l'abbaye de Preuilly⁹, dans le diocèse de Sens, à laquelle donne Guillaume Popin, ou celle du Jard qui célèbre l'anniversaire de Renier Bourdon, bourgeois de Paris, et celui d'Evrard, fils de Garnier Sarrazin¹⁰. Ces fondations dans le diocèse de Sens sont toutefois marginales et liées à l'histoire - le plus souvent impénétrable pour l'historien - de chaque individu. Il est peu probable que ces obits trahissent une origine géographique allogène, puisque ces trois familles sont présentes dans la capitale au début du XIII^e siècle, voire dès le XII^e. En outre les membres du patriciat récemment installés semblent s'attacher très vite à Paris. Ainsi Jeanne Barbou, la première femme d'Etienne Haudri, riche drapier de la Cité, est-elle originaire de Chartres : certes dans son testament en 1309, elle n'oublie pas les pauvres, ni l'hôpital pour les aveugles fondé par son frère Renaud dans sa ville natale, mais ces dons ne représentent que 7 % de la valeur totale de ses legs¹¹, et c'est bien à Paris qu'elle fonde un anniversaire mortuaire. Les raisons de ces obits éloignés demeurent donc obscures, mais est possible aussi qu'il s'agisse de familles homonymes. Ce phénomène est peut-être à rapprocher de l'horizon commercial de ces bourgeois, qui dépasse les murs de Philippe Auguste.

Les fondations d'anniversaire dans les abbayes du diocèse de Paris relèvent en revanche plus d'une logique de groupe que de la simple proximité. C'est ainsi qu'il faut comprendre la faveur surprenante dont jouissent, parmi les fondations bourgeoises, les abbayes de femmes de Chelles, à 18 km à l'est de Paris, et de Longchamp, à 8 km à l'ouest¹² (graphique 1). Leurs obituaires héritent en effet de la pratique des nécrologes qui recensaient à l'origine le nom de tous les membres défunts de la communauté religieuse, afin que celle-ci prie pour leur âme¹³ ; même si à partir du XIII^e siècle les laïcs sont de plus en plus présents dans ces listes, parce qu'ils achètent le droit de s'y faire inscrire, celles-ci gardent encore la trace de nombreux religieux de la communauté. Or ces deux obituaires recensent surtout les anniversaires de *moniales* de ces abbayes, issues des familles patriciennes qui ont placé là les filles qu'ils ne destinaient pas au mariage. Les fondations d'anniversaires sont ici le révélateur d'autres pratiques religieuses : la prise de voile des filles de la grande bourgeoisie, et leur regroupement dans certains établissements.

Il était courant dans ces familles, à l'imitation de ce qui se pratiquait depuis longtemps dans la noblesse, de stériliser quelques rameaux en plaçant leurs rejetons dans des couvents, afin de ne pas trop fractionner le patrimoine¹⁴. Les filles de la bourgeoisie que l'on place ainsi

⁹ Seine et Marne, ar. Provins, cant. Donnemarie-en-Montois, com. Egligny ; et A. Molinier, *op.cit.*, p. 885

¹⁰ Seine et Marne, ar. et cant. Melun, com. Voisenon ; et A. Molinier, *op.cit.*, p. 37, 44.

¹¹ A.N. : L 1043, n°24.

¹² Chelles : Seine et Marne, ar. Meaux, ch-l-c.. Longchamp : Hauts-de-Seine, com. Boulogne-Billancourt.

¹³ J.L. Lemaître, *op.cit.*, p. 17-18.

¹⁴ « Bien sûr on n'entre pas sans rien dans un couvent, mais qu'est-ce que les 10 ou 20 livres de rente que sert la famille à une religieuse, que les 100 ou 200 écus que ses parents lèguent à son église, à côté d'une dot qui, en général,

sont souvent très jeunes, comme leurs consoeurs de la noblesse : Marguerite Gencien entre à Longchamp à 11 ans et y meurt 67 ans plus tard, Marguerite Le Flament, fille de Jacques, drapier de Paris, y entre à 8 ans pour s'y éteindre à 52, tandis que Marie Pisdœ est vêtue à 10 ans, et meurt avec l'habit à 28¹⁵. La densité relative de rejetons de familles patriciennes dans ces deux abbayes traduit un comportement de groupe qui dépasse les choix insondables de la piété individuelle. En outre ces établissements ont en commun de connaître une grande prospérité à la fin du XIII^e siècle. Leur réputation leur attire les faveurs des meilleures familles aristocratiques de la capitale et les « vocations » de leurs filles. Faut-il déceler un certain snobisme chez les patriciens qui cherchent à y placer aussi leurs enfants ? Pourquoi pas ?

L'abbaye de Longchamp avait été fondée en 1256 par Isabelle de France, soeur de saint Louis. Elle suivait la rigoureuse règle des Clarisses, conformément à la spiritualité du temps et du roi¹⁶, favorable aux ordres mendiants. La vie exemplaire d'Isabelle, sa mort à l'abbaye, les miracles qui eurent lieu par la suite sur sa tombe, la faveur des rois, notamment celle de saint Louis puis Philippe le Long qui y décéda, en font une abbaye très en vue à Paris. En outre, son recrutement est exclusivement nobiliaire jusqu'au début du XIV^e siècle, moment où les familles les plus respectables de la bourgeoisie parisienne parviennent, non sans mal, à forcer ses portes¹⁷. Marguerite Gencien, fille de maître Oudart, général des monnaies - à distinguer de la précédente -, parvient même à s'y faire élire abbesse au XV^e siècle. Cette abbaye n'est donc pas « bourgeoise » dans son recrutement, qui demeure nobiliaire, mais les patriciens de la capitale la plébiscitent pour son prestige.

Le phénomène semble identique à Chelles. L'abbaye, fondée par Bathilde au VI^e siècle, est beaucoup plus ancienne, mais connaît, après l'incendie qui la ruina en 1226, une renaissance au XIII^e siècle, qui dura jusqu'à la guerre de Cent Ans. Elle aussi est fréquentée par la noblesse : la fille du chancelier Pierre de la Forest, celle de Mathieu de Roye, grand maître des arbalétriers de Charles V y sont abbesses, après les abbatiats de Marguerite et Adeline de Pacy, fille et petite-nièce de Philippe, seigneur de Pacy, issu de l'illustre maison de Châtillon sur Marne¹⁸. Les Arrode, les Barbette, les Marcel, les Sarrazin, les Pacy¹⁹ y placent leurs filles.

Ces deux couvents concentrent la majorité des moniales d'origine patricienne. Ils imitent par cette pratique, et le choix de ces abbayes, les comportements nobiliaires.

Les obits des autres abbayes rurales du diocèse sont le fait de laïcs. Leur marginalité dans le graphique 1 peut s'expliquer par des choix individuels, mais A. Terroine cite les abbayes de Port-Royal, de Montmartre, de Maubuisson, et surtout de Saint-Antoine (dont le recrutement est presque exclusivement patricien au XIII^e siècle) comme des établissements plébiscités par les moniales bourgeoises²⁰ ; il faut donc plutôt invoquer les lacunes des obituaires pour celles-ci.

Cette nette prédilection pour certains couvents est révélatrice des comportements de la grande bourgeoisie parisienne. Elle manifeste tout d'abord la cohésion sociale des familles

à fortune égale, est cinq fois supérieure ? (F. Autrand, *op. cit.*, p. 181). Ce sont surtout les filles qui sont concernées par cette politique, comme le montre la comparaison leur effectif dans les obituaires avec celui des moines portant des patronymes patriciens : 30 moniales, pour 6 moines. En revanche les bourgeois ne dédaignent pas les carrières dans l'Eglise séculière : on trouve 16 chanoines, 4 prêtres et 9 « maîtres ».

¹⁵ A. Molinier, *op.cit.*, p. 667, 676.

¹⁶ J. Le Goff, *Saint Louis*, Paris, 1996, p. 748-749.

¹⁷ G. Duchesne, *Histoire de l'abbaye royale de Longchamp (1255-1789)*, Paris, 1906, p. 23-24.

¹⁸ C. Torchet, *Histoire de l'abbaye royale de Notre-Dame de Chelles*, 2 vol., Paris, 1889, I, p. 155, 158-9.

¹⁹ Famille bourgeoise à distinguer de celle des seigneurs de Pacy, dont les filles sont abbesses. Si dans certains cas il n'y a pas de doute sur l'appartenance bourgeoise des fondateurs de messes (ainsi le « [9 oct.] *Ob. Jacques de Paciaco, civis parisiensis* », A. Molinier, *op.cit.*, p.370), l'identification est, pour cette famille et dans cette abbaye, incertaine dans la majorité des cas.

²⁰ A. Terroine, *op.cit.*, II, 136 et sq.

échevinales, qui obéissent à une forte logique de groupe. La piété est en outre une des voies de l'affirmation du rang, et le choix d'établissements réputés aristocratiques est révélateur du désir des familles échevinales, au début du XIV^e siècle, de s'intégrer au monde curial, après avoir obtenu des postes de confiance auprès des rois. Ces lignages, par leur richesse et par leurs fonctions, ont conscience d'appartenir à l'élite sociale, et alignent leur pratiques sur celles de la noblesse, qui est *le* modèle de la société médiévale.

Il ressort néanmoins, à l'échelle du diocèse, une concentration des fondations d'anniversaire sur Paris, vers des églises où les patriciens vivent leur piété au quotidien. Le son familial des cloches l'emporte donc, au moment de choisir le prêtre à qui l'on confiera le soin de dire les prières nécessaires au salut.

La paroisse en question

Dans quel périmètre, et surtout dans quel cadre s'inscrit cette piété de proximité ? Celui de la paroisse s'impose *a priori*, et sa prégnance se vérifie en partie ; pourtant cette mainmise est incomplète. C'est le paradoxe de la paroisse d'être un cadre efficace de la piété, qui recueille à ce titre des obits, mais en même temps nullement contraignant, puisque beaucoup placent leur salut dans d'autres mains.

Depuis 1215 la paroisse a pour vocation de devenir *le* cadre structurant de la piété, où le chrétien se doit d'être baptisé, confessé et enterré. Cet encadrement est efficace, puisque les administrations naissantes reprennent ce découpage territorial. Il serait donc logique que les paroisses recueillent les obits de leurs ouailles.

En effet, les églises paroissiales sont plutôt bien représentées parmi les établissements désignés par les obits bourgeois, puisqu'une douzaine de celles-ci sont mentionnées²¹, alors que leurs archives ont beaucoup moins bien résisté aux outrages du temps que celles des abbayes (graphique 2). En revanche le *nombre* des anniversaires qu'elles assurent est médiocre. On peut supposer que ces églises ont recueilli plus de suffrages de la part de leurs riches paroissiens que ne le laissent paraître leurs obituaires étiques. Mais aucune approche quantitative n'est possible à travers cette source.

Pour affiner le lien entre lieu de résidence et préférence religieuse, il convient de croiser les informations données par les rôles de tailles de la fin du XIII^e siècle, et la localisation des églises où la grande bourgeoisie parisienne fonde ses anniversaires funèbres. Parmi les sept rôles d'imposition, celui de 1292²² paraît le plus à même de renseigner l'historien sur les adresses des bourgeois imposés, parce qu'il contient 15.000 noms de

²¹ A. Molinier a publié les obituaires des paroisses Saint-André-des-Arts, Saint-Eustache, Saint-Gervais, Saint-Hippolyte et Saint-Marcel, Saint-Jacques-de-la-Boucherie, Saint-Laurent, Saint-Merri, Saint-Paul, et Saint-Séverin (*op.cit.*, p.851-869). Nous les avons complétés avec celui de la grande confrérie aux prêtres et aux bourgeois (*ibid.*, p.827-850) qui indique fréquemment l'église paroissiale avec laquelle l'offrande doit être partagée. Dans le tableau 1, les obits provenant de la Grande Confrérie qui ont été ajoutés à ceux des églises paroissiales sont indiqués par « (gC) ».

²² Edité par H. Géraud, *Paris sous Philippe le Bel, d'après des documents originaux*, Paris, 1837 (Documents inédits sur l'histoire de France). Réimpression accompagnée d'un avant-propos et d'un index des noms de personnes par C. Bourlet et L. Fossier, Tübingen, 1991. Les rôles de la taille de 1296, 1297 et 1313 ont été édités par K. Michaelsson, *Le livre de la taille de Paris, l'an 1296*, Göteborg, 1958 (*Romanica Gothoburgensia*, t VII), *Le livre de la taille de Paris, l'an 1297*, Göteborg, 1962 (*Romanica Gothoburgensia*, t IX), *Le livre de la taille de Paris, l'an de grâce 1313*, Göteborg, 1951 (*Acta Universitatis Gothoburgensis*). Les rôles de 1298, 1299 et 1300 sont inédits, sous la cote KK 283 des Archives Nationales. Les références à ces documents seront notées par l'année, avec le folio en parenthèse.

contribuables, soit une fois et demie à deux fois plus que les autres registres. Si l'identification entre un membre de l'échevinage et un bourgeois taxé dans ce document est aisée, les liens familiaux qui l'unissent aux autres porteurs du même patronyme sont en revanche difficiles à cerner. Aussi ont été retenus tous les porteurs de patronymes échevinaux, payant plus d'une livre parisis de taille cette année là (pour éliminer tous les « menus » homonymes, qui ne font certainement pas partie de la bourgeoisie huppée de la capitale). La carte 2 montre que les familles patriciennes citées plus haut résident sur la rive droite, et en particulier dans les troisième et quatrième quêtes de la paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois, où leur présence est massive. On recense en effet 55 personnes sur 202 dans ces deux quêtes, alors qu'aucune autre ne compte plus de 9 contribuables répondant à ce critère. Les familles échevinales vivent donc entre elles. Les deux autres foyers de peuplement se trouvent autour de Saint-Barthélemy dans la Cité, et secondairement autour de la place de Grève (le port marchand de la capitale).

La carte des obits et celle de la résidence des patriciens ne se recoupent vraiment que pour la paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois, qui semble avoir une puissance d'attraction supérieure aux autres. Il est vrai que son livre des anniversaires est substantiel (carte 2 et graphiques 1 et 2). Dans ce cas, le cadre paroissial l'emporte même sur la simple distance, car pour ceux qui, comme les Bourdon par exemple, habitent rue Male-Parole, dans la quatrième quête de cette paroisse, les églises Sainte-Opportune ou Sainte-Catherine sont plus proches. Pourtant cette famille consacre près de la moitié de ses obits au chapitre Saint-Germain²³, donc à sa paroisse. Le problème est de savoir si cet afflux remarquable est dû à l'heureuse conservation de ses archives, à son statut de paroisse, ou à celui de collégiale. Il y a également coïncidence, pour les paroisses de la rive gauche, quartier de l'université et non de la marchandise, entre absence de résidence et rareté des obits : leur obituaire contient peu (Saint-André-des-Arts) ou pas (Saint-Sévrin) de fondations bourgeoises. En revanche, le doute plane pour les autres paroisses de la rive droite.

Ponctuellement, cette relation affective se vérifie quand l'identification précise est possible. Sire Jean Gencien, bourgeois de Paris, habite la maison « à la Courate », en la paroisse Saint-Jean-en-Grève et fait dire un office solennel pour le repos de son âme dans cette église²⁴. La famille Saint-Benoît semble particulièrement sensible à la proximité géographique des établissements qu'elle dote : Simon Ier, fils de sire Thomas de Saint-Benoît, demeure dans la rue de la Vieille Draperie, dans la Cité, de 1292 à 1300, et donne à l'église Sainte-Croix, à l'extrémité de la rue ; Simon II, son arrière petit-fils ou petit-neveu fait une fondation dans la même église, un siècle plus tard, alors que son grand-père Jean de Saint-Benoît avait initié cette pratique quelques décennies plus tôt. L'enracinement de cette famille dans cette église est exceptionnel, puisqu'on trouve un de ses rejetons, Jacques de Saint-Benoît, fils de Jean de Saint-Benoît, bourgeois de Paris, qui s'y fait enterrer à la fin du XIV^e siècle. Jeanne de Saint-Benoît, elle, lui préfère l'église Saint-Père-des-Ars, mais celle-ci se trouve dans la même rue²⁵... Cet ancrage territorial est d'autant plus remarquable que cette paroisse est minuscule et la Cité couverte d'églises concurrentes : l'île compte à elle seule 14 paroisses. Il en est de même de Raoul de Pacy²⁶, le cleric du Parloir aux Bourgeois, ainsi que de Pierre et Marguerite Paon²⁷ avec Saint-Germain-l'Auxerrois ; d'Agnès Marcel, grand-mère

²³ A. Molinier, *op.cit.*, p.792, 796, 797, 804, 806.

²⁴ 1299 (f°202), 1300 (f°278). A. Molinier, *op.cit.*, p. 841.

²⁵ Simon Ier de Saint-Benoît : 1292 (f°61), 1296 (f°25v), 1297 (f°60), 1298 (f°121), 1299 (f°209), 1300 (f°284). A. Molinier, *op.cit.*, p. 833, 834, 839, 846. J. Adhémar, « Les tombeaux de la collection Gaignières, dessins d'archéologie du XVII^e siècle », in *Gazette des Beaux Arts*, Paris, Juillet-septembre 1974, 1976, 1977.

²⁶ 1292 (f°11v), 1296 (f°25v), 1297 (f°60), 1298 (f°121), 1299 (f°209), 1300 (f°284). A. Molinier, *op.cit.*, p. 787

²⁷ Ils sont morts en 1258 et 1281, et n'apparaissent donc pas dans les rôles de taille, mais leur fils Adam Ier, l'échevin, habite avec son fils « l'encloître Saint-Germain » : 1292 (f°6v), 1296 (f°2), 1297 (f°38), 1298 (f°98), 1299 (f°154v),

du prévôt des marchands révolutionnaire, ainsi que de Simon Ier, Pierre III ses fils, et de Simon III, fils du prévôt²⁸, avec l'église Saint-Barthélemy en la Cité ; ou de Geneviève Barbette²⁹ qui fonde des messes pour le repos de l'âme de ses parents Philippe et Pétronille, dans l'église Saint-Jean-en-Grève.

Certains bourgeois ne se contentent pas de fonder des services anniversaires dans leur église, ils prennent son organisation en main. Lorsqu'une charte plus prolixe mentionne la composition de la *fabrique* paroissiale, on constate que les membres du patriciat investissent ces fonctions. En 1319, Jacques Marcel, Jean Paon et Garnier de Tremblay sont parmi les 11 membres de la fabrique de Saint-Barthélemy, mentionnés dans un accord au sujet de l'organisation de la vie paroissiale et de la répartition de ses revenus entre le curé et cette église et le prieur de Saint-Magloire dont elle dépend³⁰. Etienne Haudri se fait volontiers en 1284 le procureur de Saint-Jacques-de-la-Boucherie, son église paroissiale³¹.

L'investissement affectif, financier - on a pu parler d'une entreprise de « mécénat collectif » pour la reconstruction de l'église Saint-Jacques³² -, voire personnel dans sa paroisse est donc réel. La répartition géographique des obits, qui tendent à se concentrer sur Saint-Germain-l'Auxerrois, traduit le respect du cadre spatial de la paroisse (et de ses institutions), puisque c'est aussi leur quartier d'élection. Cet attachement pousse même les paroissiens les plus notables à prendre en main une part de l'administration, à travers le contrôle de la fabrique. Loin d'être des fidèles passifs et soumis aux cadres que leur impose l'Eglise, ces laïcs se substituent aux clercs et tendent à reprendre à leur compte cette institution, et les notables parisiens suivent en cela une évolution perceptible à la ville comme à la campagne dès le XIII^e siècle³³. Mais ces quelques exemples ne doivent pas masquer la médiocrité du nombre de messes qu'ils demandent à leur curé.

La faveur des familles patriciennes dépasse le cadre de la paroisse, comme on constate sur la carte 2. Sur la rive droite, Saint-Martin-des-Champs, ou les Célestins sont éloignés des principaux foyers de peuplement bourgeois, alors que sur la rive gauche, les abbayes Sainte-Geneviève, Saint-Victor, ou les Trinitaires connaissent un certain succès, bien que presque aucun membre de famille échevinale ne réside dans leur paroisse!

Ce hiatus laisse supposer de nombreuses entorses à la discipline ecclésiastique. La logique voudrait en effet que les fidèles concentrent l'ensemble de leurs pratiques religieuses sur la paroisse. Or il n'en est rien, ni pour ce qui est codifié par le droit canonique (dévotion hebdomadaire, inhumation), ni pour ce qui est laissé à leur appréciation (fondation de messes, chapelles ou simples dons). Le cas d'Etienne Haudri résume bien le paradoxe de l'amour/distance qu'entretiennent les notables avec leur église. Ce riche drapier a habité au moins 28 ans la Pelleterie, sur l'île de la Cité, dans la sixième quête de Saint-Jacques-de-la-

1300 (233v), et un autre Adam Paon est cité comme *major* du chapitre Saint-Germain. A. Molinier, *op.cit.*, p. 793, 797, 805.

²⁸ 1296 (f°25v, 26), 1297 (f°60), 1298 (f°121), 1299 (196v, 209), 1300 (272v). A. Molinier, *op.cit.*, p. 815, 843. A. Terroine et L. Fossier, *Chartes et documents de l'abbaye Saint Magloire*, Paris, 1966, II, n°133. Sur la généalogie des Marcel, voire H. Frémaux, « La famille d'Etienne Marcel » in *Mem. Soc. Hist. Paris*, XXX, 1903, p 175-242.

²⁹ Le lieu de résidence de Geneviève et de ses parents est inconnu, car ils ont disparu avant 1292, mais les seuls Barbette des rôles de taille, son cousin Etienne II et ses enfants Jean et Denise, habitent place de Grève en 1292 (f°52) et en 1313, puisque c'est dans leur maison que se réunissent les répartiteurs de la taille (K. Michaelsson, *op.cit.*, p.1).

³⁰ A. Terroine et L. Fossier, *Chartes...*, *op.cit.*, II, n°252. Jacques Marcel habite la Pelleterie en 1313 (f°37v), Garnier de Tremblay devant le palais royal en 1313 (f°37) ou en la vieille draperie sur le pont au change pour les années antérieures. Jean Paon n'est pas mentionné dans les rôles de taille en 1313.

³¹ A.N. : S 3376, n°30.

³² F. Autrand cite le cas de l'agrandissement de l'église Saint-Jacques-de-la-Boucherie au XV^e siècle, devenue trop petite pour accueillir tous les fidèles, dont l'entière reconstruction fut assumée par ses paroissiens (*op.cit.*, p. 193).

³³ M. Aubrun, *La paroisse en France des origines au XV^e siècle*, Paris, Picard, 1986, p. 149-150.

Boucherie. Son attachement à cette église se traduit par la place d'honneur des legs qu'il lui fait dans son testament de 1313 : c'est son premier légataire, après ses débiteurs éventuels. Il donne à la fabrique, au curé, aux chapelains, aux clercs de Saint-Jacques. Pourtant, les sommes léguées représentent une infime partie de la valeur des legs (moins de 1 %), alors que l'hôpital qu'il a fondé en recueille près de 40 %. En outre, il choisit de s'y faire inhumer, alors que cet établissement se trouve dans la paroisse de Saint-Jean-en-Grève... mais il dédie néanmoins sa chapelle à saint Jacques! Jeanne Barbou, sa femme, a réglé son testament de manière identique³⁴. Jacques Marcel, pourtant marguillier de Saint-Barthélemy, fonde sa chapelle funéraire dans la paroisse Saint-Paul...

La paroisse est donc loin d'être l'unique horizon de la dévotion des familles échevinales de Paris, même si elles y sont attachées. Elles manifestent au contraire une grande liberté à cet égard.

Le pluralisme religieux des bourgeois de Paris

Lorsque le recoupement avec les rôles de la taille est possible, on constate que ce cadre est facilement transcendé. Nombreux sont les cas où domicile et lieu de fondation d'anniversaire ne coïncident pas du tout, ce qui révèle peut-être une pratique religieuse émancipée de la paroisse. Ainsi, Etienne II Barbette, prévôt des marchands de 1298 à 1318, possède deux maisons, l'une dans « l'encloître Saint-Merri », l'autre place de Grève, où les répartiteurs de la taille se réunirent en 1313 ; il est donc fortement implanté dans ce secteur. Et pourtant, il fonde une messe anniversaire à Saint-Victor. Ce choix n'est pas le fruit d'un éventuel saupoudrage de donations entre tous les établissements ecclésiastiques, car on ne lui connaît qu'un autre obit (à la grande confrérie aux bourgeois) ; il est plutôt la manifestation d'un lien particulier entre cette abbaye et ce riche fidèle. L'*amarius* de Saint-Victor n'a-t-il pas noté (chose rare), à la suite de la mention du jour et de la rente :

*Nos vero, considerantes eorum devotionem erga nos et ecclesiam nostram, volumus et concedimus ut eorum anniversarium in ecclesia nostra singulis annis sollempniter celebratur, et ante missam fiat commendatio.*³⁵

Cette relation n'est d'ailleurs pas exclusive d'une autre, puisque le même Etienne II, s'associant en 1275 avec sa mère Agnès et son frère Jean Ier Barbette, fondait une chapellenie pour le repos de l'âme de son père Etienne Ier Barbette et son beau-père Jean Sarrazin (premier mari d'Agnès), dans l'église Saint-Gervais...

*ad quam devotionem suam super hoc specialiter haberunt*³⁶

Notons que l'église qui retient leur faveur n'est pas non plus leur église paroissiale, quoiqu'elle n'en soit pas très éloignée. Peut-être est-ce là qu'ils vont à la messe, plutôt qu'à Saint-Merri ou Saint-Jean-en-Grève ? Les affections religieuses des Barbette, si elles sont familiales, n'en demeurent pas moins plurielles et affranchies du cadre paroissial. Agnès de Saint-Benoît, femme de Simon Ier, si attaché à son église paroissiale de Sainte-Croix en la Cité, donne des rentes à l'abbaye de Port-Royal. Béatrice, veuve d'André Marcel, et Etienne II Marcel, oncle et tante du célèbre prévôt des marchands, habitent dans la Pelleterie (Cité), et font de même³⁷. Sire Macy Pisdoe, prud'homme au Parloir aux Bourgeois en 1294-1305,

³⁴ A.N. : L 1043, n°24, 25.

³⁵ A. Molinier, *op.cit.*, p. 606. Cette précision supplémentaire est remarquable, car dans l'immense majorité des cas, les informations notées dans l'obituaire se limitent à la date et au nom. A titre de comparaison, l'anniversaire du même à la grande confrérie se note ainsi : « [19 dec.] *Ann. Stephani Barbette.* » (p. 841)

³⁶ B. Guérard, *Cartulaire de l'Eglise Notre Dame de Paris*, Paris, 1850, III, p. 289.

³⁷ Béatrice et Etienne II Marcel : 1292 (60v), 1296 (f°25v), 1297 (f°60), 1298 (f°121), 1299 (f°209), 1300 (f°284), 1313 (f°37, 37v). A. Molinier, *op.cit.*, p. 638, 639, 641.

Pétronille sa femme et Marie sa bru habitent entre la rue Male-Parole et la Ferronnerie, dans la quatrième quête de Saint-Germain-l'Auxerrois, et pourtant fondent trois messes à Saint-Martin-des-Champs et aucune dans leur église paroissiale³⁸.

Cette liberté prise à l'égard de l'église paroissiale n'est pas surprenante. Tout dépend de ce qu'on attend de son curé. Le clergé séculier fut en effet longtemps médiocre et peu considéré par ses ouailles³⁹. Il convenait peut-être pour la messe dominicale, mais pas pour le service anniversaire, qui était décisif dans les stratégies de rédemption. Ce manque de considération explique que les plus riches paroissiens aient préféré placer le salut de leur âme entre les mains de professionnels de la prière irréprochables, ou tout au moins de grande réputation. La qualité de l'intercesseur prime. C'est ainsi que s'explique la fortune des grandes abbayes parisiennes, ou celui de Notre-Dame.

Ainsi le remarquable succès qu'obtient Saint-Martin-des-Champs tient à l'aura et à la réputation de ses moines. Était-ce dû à la puissance de sa seigneurie, qui dépassait largement la paroisse Saint-Nicolas-des-Champs sur la rive droite⁴⁰, ou au faste de ses cérémonies religieuses ? Il est possible que la fête de St Martin, pour laquelle tout le clergé de Notre-Dame, mitre et crosse en tête, se rendait en grande pompe au prieuré pour écouter la messe chantée par son chef, démontrant annuellement la puissance et la richesse de l'établissement, ait eu un rôle dans le prestige du couvent auprès des bourgeois de Paris. S'il faut certes relativiser sa popularité, parce que son obituaire est un des mieux fourni avec plus de 2.000 noms (graphique 2), il n'en demeure pas moins que ce grand prieuré clunisien, puissant et renommé, était apprécié des Parisiens.

De même, ce qui attire les familles échevinales à Saint-Victor ou Sainte-Geneviève, c'est moins leur renommée universitaire - les patriciens ne semblent guère s'en préoccuper, comme le suggère l'absence d'obits à la Sorbonne ou aux autres collèges parisiens (graphique 3) - ou leur proximité, que leur popularité. Sainte-Geneviève parce que les Parisiens reportaient sur elle la ferveur qu'ils vouaient à la sainte éponyme de la collégiale, et patronne de la ville⁴¹ ; Saint-Victor parce que la réputation de ses prêtres et confesseurs était telle qu'elle faisait figure de « grande pénitencerie » des étudiants et des habitants de la capitale. Jacques de Vitry ne décrit-il pas avec enthousiasme « la foule des fidèles accourus de tous côtés [venant y] chercher les eaux purifiantes⁴² » ?

Popularité et estime se combinent pour séduire les riches bourgeois qui veulent assurer leur salut en confiant leur mémoire à des professionnels réputés. Ce phénomène explique peut-être aussi le succès de Saint-Germain-l'Auxerrois, qui offre l'avantage d'être une église paroissiale tenue par des chanoines, ce qui est un gage de qualité à cette époque.

³⁸ 1292 (f°9v), 1297 (f°40), 1298 (f°100), 1299 (f°159), 1300 (f°237), 1313 (f°3). Dans les rôles de tailles, tous les Pisdoe vivent groupés dans la paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois et donnent pourtant massivement à Saint-Martin-des-Champs. A. Molinier, *op.cit.*, p. 428, 451, 456.

³⁹ M. Aubrun, *op.cit.*, p. 116, 159.

⁴⁰ La seigneurie de Saint-Martin-des-Champs comprenait la haute et basse justice sur 50.000 personnes à Paris et en Ile-de-France au XIV^e siècle. A. Boinet, *Les églises parisiennes*, Paris, 1958-1964, p. 65 et sq.

⁴¹ La popularité de la sainte parisienne est confirmée par l'ononastique : si le prénom de Geneviève n'est pas le plus courant pour les Parisiennes citées dans les rôles de la taille, il est quand même au 17^e-18^e rang pour sa fréquence en 1297 et 1300, et surtout il apparaît comme une spécificité parisienne, puisqu'il est absent des stocks onomastiques des cartulaires des autres régions de France. Voir C. Bourlet, « L'anthroponymie à Paris à la fin du XIII^e siècle, d'après les rôles de la taille du règne de Philippe le Bel », in *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*, dir. M. Bourin, t II-2, Tours, 1992, p. 37-40, et p. 235-242.

⁴² Jacques de Vitry, *Hist. Occid.*, cap. XXIV. Il poursuit ainsi : « *Hec quidem sancta et omni acceptione digna militantium in castris Domini congregatio refugium est pauperum, consolatio lugentium, fulcimentum et quasi basis debilium, recreatio lassorum, revelatio lapsorum, portus tranquillissimus scholarium, quibus de mundi hujus naufragis evadere cupientibus sinum misericordie aperit, et in gremis suo velut pia mater eos fovet et nutrit...* ». Cité par F. Bonnard, *Histoire de Saint Victor de Paris*, 2 vol., Paris, 1904-1908, p. 194.

Cette liberté que les patriciens expriment à travers les fondations d'anniversaires se vérifie même lorsqu'il s'agit de prérogatives strictement paroissiales, comme l'inhumation. Le curé défend avec d'autant plus d'âpreté ce droit, qu'il perçoit des revenus à cette occasion, et que le casuel forme l'essentiel de ses recettes. Pourtant nombreux sont les patriciens qui élisent une sépulture hors de leur paroisse. Jean Ier Barbette est enterré dans le cloître de l'abbaye Saint-Victor, aux côtés de sa nièce Alix et de l'époux de celle-ci, Jean Sarrazin le Jeune ; or leurs familles habitent les paroisses Saint-Germain-l'Auxerrois et Saint-Jean-en-Grève sur la rive droite⁴³. Nicolas Arrode se fait enterrer dans la chapelle qu'il a fait bâtir dans le cimetière⁴⁴ du prieuré Saint-Martin-des-Champs, hors les murs, au nord de Paris. Il y repose à la fin du XIII^e siècle, alors qu'il demeurait vraisemblablement rue de la Poterie, dans la paroisse Saint-Merri où habitent ses enfants en 1292⁴⁵. Il est vrai que l'obituaire de cette église est maigre, avec seulement 18 anniversaires, cependant il ne contient aucune messe fondée par une famille échevinale. Le fait d'accueillir la sépulture de fidèles non-résidents se produisait couramment à Paris, comme ailleurs⁴⁶, puisque le règlement établi par les membres de la fabrique de Saint-Barthélemy, aborde le cas, dans un de ses articles d'un...

*parrochianus, extraneus a dicta parrochia, [qui] in eadem ecclesia Sancti Bartholomei suam elegerit sepulturam...*⁴⁷

preuve que ces pratiques étaient courantes.

Ces familles patriciennes manifestent par là un comportement aristocratique que l'on retrouve tout au long de l'histoire de la paroisse, qu'elle soit urbaine ou rurale. Les nobles avaient été les premiers à montrer l'exemple dès le XII^e siècle, en délaissant la paroisse au profit des abbayes ; la grande bourgeoisie lui emboîte le pas à partir du XIII^e siècle. Elle manifeste ainsi une piété d'élite, car « ces libertés n'étaient et ne pouvaient être prises que par des privilégiés de la fortune. Pour le plus grand nombre, la paroisse était le lieu obligé de la vie religieuse⁴⁸ ». De ce point de vue, la grande bourgeoisie de Paris évolue au diapason des autres élites du royaume, et s'affiche comme telle par sa piété. Si les cadres ecclésiastiques ne gouvernent que très partiellement leur comportement religieux, celui-ci obéit néanmoins à d'autres règles, celles de la famille.

Une piété familiale

La logique sociale qui préside à leurs dévotions se double d'une logique familiale. C'est, comme on l'a déjà aperçu ponctuellement, le cadre le plus prégnant, celui qui semble

⁴³ F. Bonnard, *op.cit.*, p. 322-323. Tous trois sont morts avant la fin du XIII^e siècle, et n'apparaissent donc pas dans les rôles de taille. On déduit leur lieu de résidence de celui de leurs descendants : un Jean Sarrazin et sa mère Jeanne paient entre 7 et 15£ et habitent la rue aux Bourdonnais en 1292 (f°7v), 1296 (f°2v), 1297 (f°38v), 1298 (f°98v), 1299 (f°155), 1300 (f°234), 1313 (f°3), alors qu'une dame Agnès Sarrazin loge hors les murs, dans la paroisse Saint-Nicolas-des-Champs et paie 16 £ en 1292 (f°27v). Quant aux Barbette, Etienne II et ses enfants habitent la paroisse Saint-Jean-en-Grève en 1292 (f°52), et Saint-Merri en 1296 (f°15), 1297 (f°50), 1298 (f°111), 1299 (f°185v), 1300 (f°262v).

⁴⁴ « [12 août. Obit] *Nicolas Arrodii, qui construxit capellam de cimiterio...* » ; « *Missa submissa voce dicenda in capella dicta des Arrodes, sita in curte Sancti Martini de Campis* », A. Molinier, *op.cit.*, p. 433, 847.

⁴⁵ Le lieu de résidence de Nicolas Arrode est inconnu car il est mort avant la fin du XIII^e siècle, mais il est vraisemblablement le père de sire Jean et le grand-père de Nicolas II et Jean II, qui habitent la Poterie, dans la première quête de la paroisse Saint-Merri. On suppose qu'il habitait dans le même quartier. Rôles de taille : 1292 (f°32), 1296 (f°14), 1297 (f°49v°), 1298 (f°110), 1299 (f°183), 1300 (f°260). En outre, dame Agnès Arrode est la seule représentante des 17 membres de la famille cités dans le rôle d'imposition à habiter dans la paroisse Saint-Martin.

⁴⁶ « On assiste [au XIII^e siècle] au lent démantèlement du privilège de sépulture des paroisses au profit de lieu d'inhumation dont la spécificité est beaucoup plus sociale que territoriale ». M. Aubrun, *op.cit.*, p. 147.

⁴⁷ A. Terroine et L. Fossier, *Chartes...*, *op.cit.*, II, p. 351.

⁴⁸ M. Aubrun, *op.cit.*, p. 141.

indépassable, contrairement à la paroisse. Quel que soit le nombre d'établissements dans lesquels les membres d'une famille choisissent de fonder des services anniversaires pour le repos de leur âme, l'un de ceux-ci est toujours privilégié, comme si ce choix, purement personnel, était néanmoins commandé par une tradition ancestrale. Ainsi 10 églises reçoivent 19 obits fondés par la famille Arrode, mais Saint-Martin-des-Champs concentre à lui seul 9 de ces fondations, alors que les anniversaires restants se dispersent entre la grande confrérie aux bourgeois (2), les abbayes de Chelles (1), Sainte-Geneviève (1), Saint-Victor (1), Saint-Germain-des-prés (1), Saint-Germain-l'Auxerrois (1), les églises Sainte-Opportune (1), Notre-Dame (1) et le couvent des Célestins (1). Ce choix s'explique par leur chapelle dans le cimetière du prieuré : il y a naturellement coïncidence fréquente entre création d'une chapelle attenante à l'église, lieu de sépulture, et multiplication des offices des morts dans un même établissement. C'est un lien privilégié, qui n'a pas toujours pour cadre la paroisse, qui se crée entre un lignage et une communauté religieuse. La fidélité à la parenté se double d'une fidélité aux sanctuaires de sa mémoire, et donc aux établissements qui en sont les gardiens. C'est ce qui amène les Barbette ou les Sarrazin à privilégier Saint-Victor : entre un tiers et un quart de leurs fondations d'offices mortuaires vont à cette abbaye, alors que le reste se disperse entre 6 autres établissements. Les Popin, quant à eux, se concentrent sur Saint-Germain-l'Auxerrois (17 de leurs 24 obits) et secondairement sur Saint-Victor (5/24). Entre la moitié et les trois quart des fondations d'anniversaire des familles Boucel et Pisdoo vont à Saint-Martin-des-Champs⁴⁹. On pourrait sans peine multiplier les exemples⁵⁰.

Ce phénomène est d'autant plus remarquable que 16 % seulement des obits associent explicitement un autre membre de la famille à l'anniversaire du fondateur ; compte tenu du mode de comptabilisation adopté, il n'y a pas d'effet statistique qui fausse l'analyse, bien au contraire. Il est vraisemblable en effet que beaucoup d'obits aient associé d'autres personnes à l'anniversaire du fondateur, puisque lorsque l'on en retrouve dans d'autres sources, moins laconiques, leur libellé est plus développé. Ainsi Agnès Marcel fonde-t-elle une chapellenie « pour le repos de son âme, de celle de son feu mari [Pierre II le Vieil], de ses parents, de ses amis et de ses *benefactores* ⁵¹ ». Les premiers rédacteurs des obituaires ont peut-être scrupuleusement noté tous les bénéficiaires, mais il est probable qu'à la première mise au propre ou copie du document, *l'amarius* n'ait retenu que les bénéficiaires clairement identifiés. Cette source présente les fondateurs comme beaucoup plus individualistes qu'ils ne l'étaient dans leur prime intention. C'est pourquoi, en dépit de ce biais, une étude par famille met en évidence leur convergence vers les mêmes lieux de culte. Il y a donc un modèle de piété familial, une tradition dans les rites religieux inspirée par l'exemple des aïeux, que la famille possède ou non une chapelle dans l'église, ou qu'elle ait ou non l'habitude d'enterrer ses morts dans le cloître.

Deux explications peuvent éclairer ce phénomène. D'abord, cette convergence des anniversaires vers un lieu de culte commun à la famille trahit sa puissance sur les personnes. Cela n'étonne pas dans une société traditionnelle ; on l'observe à tous les niveaux de l'échelle

⁴⁹ A. Molinier, *op.cit.*, p.198, 297, 375, 424, 433, 441, 448, 451, 455, 475, 507, 576, 718, 799, 825, 831, 847 pour la famille Arrode ; p.67, 205, 222, 359, 376, 385, 436, 549, 553, 562, 606, 693, 841, 835 pour les Barbette ; p.333, 335, 424, 428, 440, 441, 460, 462, 469, 470, 472, 619, 687, 786, 794, 799, 802, 803, 880, 881 pour les Boucel ; p.298, 428, 439, 446, 451, 455, 456, 474, 483, 484, 676, 834 pour les Pisdoo ; p.472, 539, 555, 581, 786, 797, 785, 787, 789, 790, 796, 797, 799, 803, 804, 885 pour les Popin ; p.37, 142, 198, 218, 370, 382, 443, 446, 468, 489, 503, 513, 515, 554, 566, 594, 597, 607, 685, 686 pour les Sarrazin.

⁵⁰ Le fait est avéré pour les Bourdon à Saint-Germain, et Saint-Martin-des-Champs ; les Cocatrix se concentrent sur la Grande Confrérie aux prêtres et aux bourgeois, alors que les Haudri se partagent entre leur hôpital et celle-ci ; les Gencien sur l'abbaye de Longchamp, à laquelle ils fourniront une abbessse et deux moniales ; les Marcel se partagent entre leur nécropole des Célestins et la Grande Confrérie, pour n'évoquer que les familles les plus connues.

⁵¹ A. Terroine et L. Fossier, *Chartes...*, II, n°133.

sociale, et particulièrement chez les nobles, qui, malgré l'éclatement des lignages au XII^e siècle, gardent une forte conscience généalogique, notamment à travers l'héraldique. Les familles échevinales manifestent aussi une forte cohésion, qui dépasse le cadre de la famille nucléaire. Dans les rôles de taille de la fin du XIII^e siècle, on aperçoit l'esquisse d'une famille élargie, regroupant les foyers des enfants adultes autour d'un patriarche, parfois qualifié de « sire »⁵². Les fondations d'anniversaire groupées autour d'un même autel sont donc l'expression religieuse de l'appartenance à ce groupe, hors duquel, mort ou vif, il n'y a point de salut.

Mais cette cohérence familiale est aussi révélatrice d'une conscience lignagère, du souci de se replacer dans une mémoire généalogique. Car beaucoup d'obits, et en particulier lorsqu'ils sont systématiquement groupés, s'adressent à des chapelains officiant dans des chapelles construites pour sa famille, par un de ses membres les plus remarquables, l'ancêtre.

Les chapelles de la grande bourgeoisie, sanctuaires de sa mémoire

Les fondations de service funèbre obéissent à une logique de répétition. Celle-ci traduit une conception eschatologique du salut, et en attendant, il convient d'organiser une prière perpétuelle pour préparer cet ultime jugement. Ces anniversaires ont pour vocation de travailler sur la mémoire de Dieu, afin que sa clémence aille vers ceux qui n'ont cessé de l'implorer. Mais ils oeuvrent également sur celle des hommes, par l'intermédiaire des messes chantées par des clercs stipendiés, les chapelains. Ces cérémonies voyantes (grâce aux luminaires), audibles (elles sont chantées ; les cloches sonnent parfois), palpables (elles sont justifiées par des rentes assises sur des maisons, des domaines) laissent une trace tangible du défunt. Et cela d'autant plus que certaines chapellenies sont fondées dans des chapelles privées construites à cet effet, rappel architectural permanent de son existence passée. Les vivants sont ainsi appelés, malgré eux, à se remémorer son souvenir. Nul doute qu'il y ait là construction d'une mémoire familiale, comme elle s'observe chez les nobles depuis longtemps.

Les premières chapelles funéraires de patriciens datent du XIII^e siècle. Celle des Arrode à Saint-Martin-des-Champs fut fondée par Nicolas Arrode avant 1252, date de sa mort⁵³, ce qui marque la précocité du phénomène. Rénier Le Flament bâtit la sienne en 1292, à l'emplacement de la maison d'un juif qui avait provoqué bien involontairement un miracle en martyrisant une hostie⁵⁴. Les Marcel lui emboîtent le pas en investissant la chapelle St Etienne de leur église paroissiale de Saint-Barthélémy où sont enterrés sire Pierre Marcel le Vieux (vers 1306) et son épouse Agnès. Mais son fils Jacques préfère faire construire en 1319 deux chapelles sur les décombres de l'ancien couvent des Carmes « Barrés », près de l'église Saint-Paul, hors les murs. L'attrait pour cette terre déjà consacrée et pourtant vénale a été plus fort que le respect du cadre paroissial. Ces chapelles devinrent la nécropole de la famille, puisque, outre l'acheteur, son fils Garnier (mort en 1352) et son épouse Eudeline Cocatrix, son frère Etienne II (oncle homonyme du prévôt des marchands de 1358), sa fille Agnès, épouse de Jean Poilevilain, sa petite-fille Jeanne Cocatrix et son arrière petite-fille Marie (morte en 1373),

⁵²A cet égard, la famille de sire Guillaume Bourdon est exemplaire. Ce riche bourgeois, taillé à 40 £ en 1292 (f°8), rassemble, d'après le rôle de taille, dans son hôtel ou à proximité, ses 7 enfants adultes (et parfois mariés), son changeur et sa chambrière, soit une importante maisonnée.

⁵³Père Anselme, *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France*, Paris, 1729, VIII, p. 603.

⁵⁴Rénier Le Flament n'eut pas le temps d'en faire une nécropole familiale, car cet espace sacré lui est disputé dès 1298 par Guy de Joinville, qui obtient du roi le rachat de la maison et de la chapelle (avec indemnisation des chapelains déjà installés par le patricien), pour y loger des hospitaliers venus de ses domaines champenois. T. de Saint René, *Remarques historiques données à l'occasion de la sainte Hostie miraculeuse*, Paris, 1725, I, p. 155 et sq.

ainsi qu'un Geoffroy Marcel, écuyer à la fin du siècle, s'y font inhumer⁵⁵. Simon de Lille, orfèvre des reliques de la Sainte Chapelle, fait également construire une chapelle à Saint-Germain-l'Auxerrois avant 1340⁵⁶, de même que Jacques et Jean de Pacy à Saint-Gervais en 1349. Les deux frères, ainsi que la fille de Jean s'y trouvent enterrés. Il est vraisemblable qu'il y en ait eu d'autres, car l'accord passés avec les marguilliers de l'église stipulait qu'ils

*auront leurs sepultures a touz jours en la dicte chapelle, pour eulz et pour leur lignié et pour leur lignage, et non pour autres, senz en paier aux diz marregliers, ne a autres, redevance quele que elle soit, ne ne porront les diz marregliers, ne leurs successeurs, ne autres fors les diz freres et les yssuz d'eulz, et qui des yssuz d'eulz et des leurs ystront, et se leur lignié failloit (que ja n'aviengne!) les plus prochains apres successivement faire enterrer ne avoir droit de faire enterrer ne mettre nulles personnes quelconques dedens la dicte chapelle...*⁵⁷.

Le phénomène, sans être général, est donc courant dès le début du XIV^e siècle. A chaque fois la chapelle est l'oeuvre de quelqu'un qui a réussi dans les affaires, et qui a l'étoffe financière et sociale pour se lancer dans cette coûteuse entreprise (non seulement il faut construire le bâtiment, mais encore assurer une rente au prêtre). Un parent, plus riche et plus sûr de sa réussite que les autres, se pose en ancêtre en faisant construire une chapelle. L'exemplarité de sa vie ou de son succès incitent les membres du clan à lui emboîter le pas. Ainsi son conjoint, ses descendants, et parfois ses alliés, fondent à leur tour des chapellenies au même endroit et y élisent parfois leur sépulture, honorant ainsi d'un même mouvement la mémoire de cet ancêtre sorti du rang, et la leur. Il y a alors création « d'ancestralité »⁵⁸, puisque ces lignages bourgeois, contrairement aux nobles, font figure d'hommes nouveaux au XIII^e siècle parmi les élites du royaume.

Les cas des chapelles Arrode et Haudri, mieux connues, devraient éclairer notre propos. La chapelle de cimetière construite à l'initiative de Nicolas Arrode à Saint-Martin-des-Champs est à la fois exceptionnelle et représentative de cette pratique religieuse. Exceptionnelle, cette entreprise l'est par sa précocité, puisqu'elle fut vraisemblablement réalisée vers 1230, peut-être dès 1228. Elle l'est aussi par son ampleur : cette chapelle privée accueillit les sépultures de 33 membres de la famille, ou alliés, entre 1228 et 1318⁵⁹. Il est possible cependant que le hasard de la conservation des archives amène à sous-estimer, voire à méconnaître, l'importance des autres réalisations de ce genre⁶⁰. Cependant la chapelle Arrode est exemplaire par le processus de création d'ancestralité qu'elle met à jour. En effet, chose surprenante, son bâtisseur, celui qui a pris la posture de l'ancêtre, n'est pas le plus

⁵⁵ A.N. : S 3743, n°2, 3, 28, 29. A. Molinier, *op.cit.*, p.707, 721. L. Beurrier, *Histoire du monastère et convent des pères Célestins de Paris*, Paris, 1634, p. 2-5, 408-409.

⁵⁶ A.N. : LL 730, f°8v, 59. S 82a, n°13.

⁵⁷ A.N. : L 654, n°2v.

⁵⁸ « ... tous les défunts ne deviennent pas nécessairement des ancêtres, encore faut-il que les morts aient “joué d'un statut supérieur ou détenu une autorité ou un pouvoir durant la vie terrestre” [N.Rouland], lesquels seront ensuite reconnus aux parents par l'ensemble du corps social. La mémoire des morts et sa représentation feront l'objet d'un culte et celui-ci aura d'autant plus d'effet que le souvenir du défunt se présente sous la forme de sa personnification, soit imagée, grâce à des objets censés représenter symboliquement le défunt, soit semi-réelle, par la représentation grandeur nature du défunt incrustée dans sa sépulture. » D. Courtemanche, *Ouvrier pour la postérité. Les testaments parisiens des gens du roi au début du XV^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 72.

⁵⁹ A. Molinier, *op.cit.*, p. 433, 847. H. Verlet *Épitaphiers du vieux Paris*, t. X, 1995, n°3882.

⁶⁰ Toutes des églises de Paris ont été reconstruites ou fortement remaniées après la guerre de Cent Ans, ce qui interdit toute approche archéologique du problème ; quant aux épitaphes médiévales ont rarement été recensées dans les archives (les *Épitaphiers du vieux Paris*, t.I à X mentionnent cependant celles qui ont subsisté). Enfin, dans les archives les termes de « chapelle » et de « chapellenie » sont synonymes, ce qui rend malaisée l'identification d'un bâtiment construit spécialement pour ces fondations d'anniversaires.

ancien membre de la famille enterré là! S'y trouvent au moins 5 personnes qui sont mortes *avant* la construction de la chapelle : son grand-père homonyme, mort en 1195, aux côtés de son épouse Alice (= 1218), son fils Eudes (= 1217), sa bru Peronnelle (= 1206), fille de Clément d'Arras, et son petit-fils Simon (mort au plus tard en 1226). Et pourtant leur épitaphes se retrouvent dans la chapelle! C'est donc que le bâtisseur a eu soin d'associer à son entreprise les membres du lignage déjà décédés. On n'ose l'imaginer remaniant les tombes du cimetière afin de les regrouper dans le nouveau sanctuaire, 30 ans avant que son roi fasse de même à Saint-Denis avec ses propres ancêtres... S'il y a naturellement un gouffre entre le projet de Louis IX de marquer la continuité des dynasties royales depuis les Mérovingiens, et celui de ce bourgeois qui tente modestement de s'inventer un lignage deux générations au dessus de lui, c'est la même logique qui préside à l'opération. Il s'agit de s'insérer dans une lignée, voire de la créer, afin de lier le souvenir de ses aïeux à sa mémoire. Il est probable que le grand-père du fondateur ait eu une aura particulière, à moins que ce soit le plus ancien ancêtre identifié.

Que le fondateur de la chapelle ait pour cela déplacé des tombes, qu'il ait bâti sa chapelle sur des sépultures déjà regroupées dans un coin du cimetière, ou qu'il ait symboliquement réuni ses aïeux et cousins par une plaque commémorative dissociée de la sépulture, cela importe peu⁶¹. L'important est que cette initiative manifeste la conscience généalogique naissante de ce bourgeois de Paris tôt dans le XIIIe siècle, et qu'il la partage avec les autres membres de son lignage, puisque ses descendants adhèrent à l'entreprise. Le bâtisseur de la chapelle fut aussi celui de la mémoire de sa famille.

Le cas de la chapelle fondée en 1312 par Etienne Haudri renseigne mieux sur les modalités pratiques et la réalisation de la construction d'un tel ouvrage. Comme à chaque fois, le sanctuaire dépend d'une institution, garante de sa pérennité : ce riche drapier lui adjoint en même temps un hôpital pour 30 pauvres veuves. Là encore, le lieu choisi ne correspond pas à la paroisse : c'est l'espace libre à bâtir qui a dicté son choix. Etienne Haudri possédait en effet une maison rue de la Mortellerie, dans la paroisse Saint-Jean-en-Grève, proche de la Seine, entourée de terrains vagues appartenant à des mariniers qui les utilisaient pour leurs barques et les marchandises : il place son hôpital dans la maison et achète successivement deux de ces terrains, mitoyens de la maison, pour y faire construire sa chapelle⁶². Fait significatif, il donne une somme moins importante aux 30 pauvres femmes logées là qu'aux 2 chapelains et autres clercs qui doivent prier pour son âme⁶³! Cette répartition, pour le moins inégale, montre que les prêtres qu'il solde pour travailler à son salut passent avant les pensionnaires de son hospice. C'est moins la chapelle de l'hôpital, que l'hôpital de la chapelle! Il conçoit dès le départ cette chapelle comme une nécropole familiale, puisqu'il obtient une dérogation spéciale pour y faire inhumer dans les règles un de ses fils, Gillet, mort peu avant et placé dans une autre église en dépôt. Lui-même s'y fait enterrer, ainsi que ses deux épouses, Jeanne Barbou et Marie la Gossequine⁶⁴. Il est très vraisemblable que ses enfants ont fait de même, mais leurs épitaphes ont disparu. En revanche, celle de maître Gilles Haudri, son petit-fils qu'il avait élevé parce qu'orphelin, ainsi que celle de la fille de celui-ci, Jeanne II, celle de sa femme

⁶¹ Cette dernière hypothèse est la moins probable car les inscriptions relevées commencent toutes par « cy gist... », ce qui laisse penser que c'étaient de véritables épitaphes. Cependant la preuve archéologique fait défaut, et le nombre de gens concerné fait douter : cette chapelle devait être bien grande pour accueillir 32 pierres tombales (deux enfants sont réunis dans la même inscription) en plus de l'autel!

⁶² A.N. : L 1043, n°17, 18.

⁶³ A.N. : L 1043, n°25.

⁶⁴ A.N. : L 1043, n°19, 20.

Jeanne I, celle de ses beaux-parents Guillaume N. et Jeanne Lairue sont conservées et attestent de la présence de ces tombes⁶⁵.

Les archives de l'hôpital ont conservé le détail des chapellenies fondées par les différents membres de la famille, et il appert qu'ils en fondent tous au moins une dans cette chapelle, ce qui n'exclut pas parfois un anniversaire ailleurs. Ainsi vers 1350, au moins 7 chapelains s'y retrouvent pour prier quotidiennement le Seigneur en faveur des Haudri : aux chapelains d'Etienne Ier et Jeanne sa femme, les fondateurs, s'ajoutent ceux de Marie la Gossequine, sa seconde épouse, de Jean, son fils, de Marie, femme de Jean, d'Etienne II son autre fils, ainsi que de Marie de Saint-Benoît, sa femme. Chacun ayant exigé des messes perpétuelles quotidiennes, chantées à haute voix, avec chantres, cloches (l'hôpital a droit à deux cloches d'airain, par privilège épiscopal) et luminaires, le souvenir de ces défunts restait bien vivace pour les contemporains! Sans parler des pauvres femmes reconnaissantes, qui devaient participer au moins une fois par an à l'anniversaire mortuaire de certains d'entre eux... Ici encore c'est un membre de la famille plus apparent que les autres qui « fonde » symboliquement la famille en créant un sanctuaire propre à conserver son souvenir et celui des siens. La famille est en effet inconnue avant Etienne, et sa position sociale est particulièrement brillante⁶⁶. Par la suite ses descendants ajoutent leur pierre à l'édifice, perpétuant ainsi la renommée familiale, tout en travaillant à leur salut. A ce rythme, la chapelle allait devenir un véritable chapitre séculier, mais l'extinction biologique de sa famille en 1373 mit un terme à l'entreprise.

Pourtant, l'oeuvre d'Etienne Ier fut durable, puisque son souvenir et celui de ses descendants se sont perpétués jusqu'au XV^e siècle grâce à ses chapelains, et jusqu'au XVIII^e siècle à travers le témoignage des « bonnes femmes » qu'il avait installé dans son hôpital⁶⁷.

C'est donc un travail sur la mémoire que s'efforcent d'effectuer les familles échevinales qui regroupent leurs services funèbres dans les mêmes lieux, où ils sont d'ailleurs souvent inhumés. Cette oeuvre plus ou moins achevée selon que ces messes retentissent dans des chapelles privées, ou sont dites derrière l'autel commun. Ils ne sont pas novateurs en la matière, puisqu'ils suivent l'exemple nobiliaire, éprouvé depuis plusieurs siècles déjà. Ce qui l'est plus, c'est leur *précocité* à suivre ce modèle. A Paris, les clercs du roi empruntent cette voie au début du XV^e siècle seulement. C'est alors que ces commis de l'Etat, qui font aussi souvent figure d'hommes nouveaux, se soucient d'enregistrer leurs testaments au Parlement, et de créer des « lieux de mémoire » aptes à orchestrer leur souvenir et celui de leur lignage⁶⁸. En Avignon, les chapelles funéraires sont le fait de grands personnages de la cour pontificale au XIV^e siècle⁶⁹ ; les bourgeois, à la suite des prélats et des nobles, se risquent à fonder des chapellenies à partir du début du siècle, mais ne font pas construire d'oratoires privées avant le XV^e siècle. La bourgeoisie de Paris montre donc une grande audace et une grande maturité

⁶⁵ E. Raunié, *Epitaphier du vieux Paris : recueil général des inscriptions funéraires des églises, couvents, collèges*, Paris, 1890, n°2539.

⁶⁶ Il est parmi les bourgeois les plus imposés de la capitale entre 1292 et 1300 (taille de 32 à 58£) ; c'est un des fournisseurs de drap attiré de Philippe le Bel, qui l'apprécie suffisamment pour lui alourdir lui-même ses factures de dons généreux, et de le faire panetier (1303). Prud'homme du Parloir aux bourgeois en 1294 et 1302, il est échevin en 1305. Il lègue dans son testament en 1312 plus de 3000£, ce qui laisse supposer une fortune cinq fois supérieure.

⁶⁷ Les chapellenies instituées au début du XIV^e siècle existent toujours en 1411, date à laquelle leur titulaire obtient de l'évêque une réduction de ses services, en accord avec celle subie par les rentes qui les justifient (L 1043, n°5, 7). En 1769, une religieuse de l'hôpital entreprend d'écrire l'histoire de l'établissement et surtout de ses fondateurs, « afin d'en conserver le souvenir et la juste reconnaissance qui leur est due » (*ibid.*, n°3, f°1v°)

⁶⁸ D. Courtemanche, *op.cit.*, p. 68.

⁶⁹ J. Chiffolleau, *op.cit.*, p. 176, 333.

dans ses pratiques religieuses, qui s'explique par sa proximité avec la cour royale, à la pointe de l'évolution sociale.

*
* *

La piété des familles échevinales est moins structurée par la géographie que par l'assimilation de la pratique religieuse nobiliaire.

A petite échelle, ces patriciens privilégient la capitale et ses faubourgs, à des établissements plus éloignés. Mais cette proximité avec leur lieu de résidence relève moins d'une problématique de la distance que de la reconnaissance sociale. La concentration sur Paris des demandes de messes, que l'on observe aussi chez les clercs du roi, traduit le même besoin d'affirmation. L'obit ayant aussi pour vocation de façonner les souvenirs des hommes, les fondateurs préfèrent que ce travail s'effectue sur leurs pairs plutôt que sur des inconnus. C'est une attitude d'homme nouveau. En outre la qualité du clergé régulier de la capitale ne les incite pas à chercher plus loin. La reconnaissance sociale culmine lorsque le défunt, riche marchand, ou issu de la marchandise, fonde une messe mortuaire à la grande confrérie aux prêtres et aux bourgeois, qui fait figure de club très fermé, réservé à la grande bourgeoisie de la capitale. Rares sont les échevins, ou leurs parents, qui négligent de s'inscrire dans son nécrologe (graphique 1). Ce phénomène est général et les confréries connaissent un âge d'or à cette époque, mais peut aussi se comprendre comme le besoin d'une publicité ciblée sur leur propre milieu.

Quant à la paroisse, elle est traitée bien cavalièrement par ces familles, dont la richesse autorise toutes les libertés. Elles préfèrent souvent remettre leur salut entre les mains d'un clergé plus expert et mieux famé, qu'entre celles des séculiers. Mais cela ne veut pas dire que ces notables ne s'y investissent pas affectivement et financièrement. Tel est le paradoxe de la paroisse urbaine médiévale⁷⁰.

L'originalité de la piété des familles échevinales réside plutôt dans la précocité de leur imitation du modèle aristocratique, tant par l'adoption d'abbayes « aristocratiques » pour leurs filles, que par la construction de nécropoles familiales. Elite économique précocement mise au service du roi, la grande bourgeoisie de Paris fréquente assidûment la cour, ce qui l'amène à s'imprégner des pratiques de piété nobiliaire. Ce mimétisme, à rapprocher de leur goût pour l'héraldique, les joutes ou la chasse au faucon⁷¹, contribue à les *distinguer de la foule des artisans et des autres bourgeois de Paris*, qui sont loin d'avoir leur éclat, tant social qu'économique. C'est en vendant des étoffes de luxe et des bijoux aux princes, en spéculant sur les comptes du roi comme maître des comptes ou général des monnaies, en entrant à son service comme panetier, écuyer ou valet que ces patriciens apprennent les usages de la cour, les assimilent, et prennent conscience d'être une élite. On mûrit plus vite à proximité du soleil.

⁷⁰ B. Chevalier constate que le phénomène est général (*Les bonnes villes de France*, Paris, Aubier, 1982, p. 248).

⁷¹ Voir *Le tournoiement as dames de Paris*, de Pierre Gencien (A. Pulega, , « Le Tournoiement des Dames de Paris », in *Ludi e spettacoli nel medioevo. I tornei di dame*, Milan, 1970.) ; voir la *Chronique parisienne anonyme* (ed. A. Hellot, in *Mem. Soc. Hist. Paris*, t. XI, 1884, § XVI, 50, 212, 223) ; voir le fauconnier d'Etienne Barbette dans le rôle de taille de 1292 (f°52).

- LEGENDE DU GRAPHIQUE 1 -

Etablissements ecclésiastiques recevant des obits	nb d'obits
1. prieuré de Saint-Martin-des-Champs	51
2. collégiale Saint-Germain-l'Auxerrois	49
3. abbaye de Chelles	32
4. abbaye Saint Victor	27
5. abbaye de Lonchamp	18
6. abbaye Sainte-Geneviève	15
7. cathédrale Notre-Dame-de-Paris	15
8. couvent des Célestins	10
9. couvent des Trinitaires	10
10. paroisse de Goussainville	8
11. paroisse Saint-Jacques	5
12. collégiale Sainte-Opportune	5
13. abbaye de Port-Royal	4
14. abbaye Saint-Denis	4
15. abbaye Saint-Germain-des-Prés	4
16. paroisse Saint-Jean (d'après l'obituaire de la grande confrérie)	4
17. hôpital des Quinze-Vingt	3
18. abbaye du Jard (Sens)	2
19. abbaye du Val	2
20. abbaye Saint-Jacques (Provins)	2
21. collégiale Saint-Nicolas (Provins)	2
22. paroisse Saint-Eustache	2
23. paroisse Saint-Gervais	2
24. paroisse Saint-Père-des-Ars (d'après l'obituaire de la grande confrérie)	2
25. paroisse Sainte-Croix (d'après l'obituaire de la grande confrérie)	2
26. paroisse Sainte-Madeleine (d'après l'obituaire de la grande confrérie)	2
27. Sainte Chapelle	2
28. couvent des Trinitaires de Villeneuve	2
29. abbaye d'Yerres	1
30. abbaye de Preuilly (Sens)	1
31. abbaye de Maubuisson	1
32. abbaye Saint-Pierre-le-Vif	1
33. cathédrale de Sens	1
34. hôpital de Provins	1
35. paroisse des Sts-Innocents (d'après l'obituaire de la grande confrérie)	1
36. paroisse Saint-André-des-Ars	1
37. paroisse Saint-Barthélémy (d'après l'obituaire de la grande confrérie)	1
38. paroisse Saint-Paul	1
39. prieuré d'Argenteuil	1
40. prieuré de Deuil	1
41. grande confrérie aux prêtres et aux bourgeois de Paris	33